

## Maître d'Ouvrage



20, Rue Balzac

26000 VALENCE

## Opération

**Aménagement du centre bourg**

**79 & 83 rue Maurice SAVIN**

**26210 MORAS EN VALLOIRE**

## **REGLEMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

**Date et heure limites de remise des offres :**

**LUNDI 15 JANVIER 2024 AVANT 17H**

## **1. POUVOIR ADJUDICATEUR**

### **HABITAT DAUPHINOIS**

S.C.I.C (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif) H.L.M. HABITAT DAUPHINOIS à capital variable, inscrite au RCS ROMANS-SUR-ISERE sous le numéro 435 881 222, dont le siège social est 20, rue Balzac, 26000 VALENCE

Représentée par **M. POULY Pascal**, en sa qualité de Directeur Général Délégué.

## **2. LE MARCHÉ**

### **2.1 TYPE DE MARCHÉ :**

Le présent marché est un marché de travaux

### **2.2 LIEUX D'EXECUTION OU DE LIVRAISON DU MARCHÉ :**

79 & 83 rue Maurice SAVIN - 26210 MORAS EN VALLOIRE

### **2.3 INTITULE DU MARCHÉ :**

Aménagement du centre bourg – 79 & 83 rue Maurice SAVIN- 26210 MORAS EN VALLOIRE

### **2.4 QUANTITE OU ETENDUE GLOBALE DU MARCHÉ : AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL ET CREATION DE 2 LOGEMENTS EN DUPLEX.**

### **2.5 DESCRIPTION DU MARCHÉ**

Le présent règlement s'applique à la consultation d'entreprises dans le cadre d'un marché unique de Aménagement du centre bourg – 79 & 83 rue Maurice SAVIN - 26210 MORAS EN VALLOIRE

### **2.6 CODE CPV :**

*CPV principale : A renseigner*

*CPV secondaires : Sans objet*

### **2.7 CODE NUTS : Sans objet**

## 2.8 DIVISION EN LOTS :

Non  Oui

Cette opération est répartie en 13 lots numérotés de 1 à 13.

### Désignation des lots

01	<b><u>DESAMIANTAGE – DEPLOMBAGE</u></b>
02	<b><u>DEMOLITIONS – TERRASSEMENT – VRD – ESPACES VERTS</u></b>
03	<b><u>GROS ŒUVRE – MACONNERIE</u></b>
04	<b><u>CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE</u></b>
05	<b><u>ETANCHEITE</u></b>
06	<b><u>MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM &amp; PVC – OCCULTATIONS</u></b>
07	<b><u>SERRURERIE – METALLERIE</u></b>
08	<b><u>MENUISERIES INTERIEURES BOIS</u></b>
09	<b><u>PLATRERIE – PEINTURES</u></b>
10	<b><u>REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURAUX</u></b>
11	<b><u>PLOMBERIE – SANITAIRES – CHAUFFAGE – VMC</u></b>
12	<b><u>ELECTRICITE – COURANTS FORTS &amp; FAIBLES</u></b>
13	<b><u>FACADES</u></b>

Attribution :  Lots séparés  
ou  Ensemble de lots (Groupement ou Entreprise générale)

*L'offre de chaque candidat porte sur l'ensemble des prestations formant au moins un lot. Toute offre incomplète sera éliminée.*

Limitation du nombre de lots attribués à un même candidat :  non  oui

## 2.9 GROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les groupements d'entreprises sont autorisés :  oui  non

Dans l'affirmative, le groupement sera :  solidaire  conjoint

Les groupements candidats devront dument remplir l'annexe AE1.

## 2.10 VARIANTES PROPOSEES PAR LE CANDIDAT

Non  Oui

## 2.11 VARIANTES EXIGEEES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LES LOTS

Non  Oui

Quand peuvent-elles être exercées : **Selon le CCTP**

Chaque candidat devra obligatoirement faire une proposition pour les variantes ou options exigées dans le lot considéré. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, au moment de l'attribution du marché, de retenir ou non ces variantes ou options exigées.

## 2.12 MARCHÉ A BON DE COMMANDE :

➤ S'agit-il d'un marché à bons de commande ?  non  oui

## 2.13 TRANCHES :

Le marché est constitué d'une tranche ferme.

## 2.14 DUREE DU MARCHÉ :

Pour les marchés de travaux :

- Le délai de préparation et d'installation du chantier est de **AVRIL 2024**.
- Le délai de déroulement du chantier est fixé à **13 mois y compris 1 mois de préparation** tous corps d'état.

A compter de :

- La délivrance de l'ordre de service
- La notification du marché
- D'une date fixée : .....

### **2.15 REVISION DU PRIX**

Le prix est :                      - actualisable     non                       oui  
   - révisable         non                       oui

Les conditions d'actualisation et de révision de prix sont fixées au CCAP, article 3.7.

### **2.16 CAUTIONS ET GARANTIE DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX**

Les entreprises constitueront une garantie de 5% du montant du marché ou fourniront une caution bancaire équivalente au plus tard à la date de démarrage effectif des travaux.

**2.17 CLAUSE INSERTION**     non                       oui

Le présent marché ne fait pas l'objet d'une Clause d'Insertion.

### **2.18 VISITE DU SITE RECOMMANDEE POUR LES LOTS 01 – 02 – 03 ET 04**

Prendre contact avec Le Secrétariat de la mairie de MORAS-EN VALLOIRE (Tél : 04 75 31 94 71)

## **ARTICLE 3 - LA PROCEDURE**

### **3.1 TYPE**

Le présent marché est passé selon la procédure déterminée par le code de la commande publique.

**Marché de travaux :**

Marché compris entre  $\geq 90\ 000$  € HT &  $< 5\ 382\ 000$  € HT

Les modalités de la consultation respecteront une procédure interne au pouvoir adjudicateur (**Procédure « Adaptée » soumise à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015**).

Le pouvoir adjudicateur ou son représentant se réserve le droit de négocier avec toutes les entreprises sous réserve d'un nombre de candidats et d'offres suffisant.

Les négociations pourront alors porter sur tous les éléments de l'offre notamment sur les prix, sans que la négociation ne puisse conduire à modifier substantiellement les caractéristiques ou les conditions d'exécution de la prestation telle qu'elle est définie dans les conditions de la consultation.

Les négociations seront conduites dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Elles pourront valablement être faites par courriel électronique.

Afin de lui permettre de sélectionner les prestataires qui seront finalement retenus, le pouvoir adjudicateur ou son représentant pourra auditionner les candidats dans le cadre des négociations.

En l'absence de candidature et d'offre, le pouvoir adjudicateur ou son représentant se réserve le droit soit de relancer une nouvelle consultation soit de passer en marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables sous réserve dans ce cas que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées.

### **3.2 RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation pourra être téléchargé gratuitement aux adresses suivantes :

- [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) (Vous êtes une entreprise : répondez aux consultations)

Le dossier de consultation pourra être obtenu sur support papier, aux frais du candidat, auprès du reprographe de son choix.

### **3.3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation fourni aux entreprises sera composé des documents suivants :

- Présent règlement de consultation des entrepreneurs
- Acte d'engagement
- Annexe AE1
- Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses annexes, commun à tous les lots
- Cahier des Clauses Techniques Particulières, propre à chaque lot
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, propre à chaque lot
- Charte de gestion des déchets
- Cadre du mémoire technique

- Les documents graphiques
  - Le PGC (plan général de coordination) – *en cours d'élaboration*
  - L'étude thermique
  - L'étude Structure
  - Le RICT (rapport initial des contrôles techniques) – en cours d'élaboration
  - Le DPGF (décomposition des prix globale et forfaitaire)
  - Les plans (de masse / de niveaux / de façades / de coupes / les VRD / les topographies)
  - Le planning
  - Les carnets de détails
  - L'étude acoustique
  - Diagnostic amiante avant travaux
  - Diagnostic amiante avant démolition
  - Les sondages de sol

### **3.4 NOTIFICATION D'ERREURS EVENTUELLES DANS LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION**

Lorsqu'un candidat constatera une erreur dans les pièces du dossier de consultation et estimera qu'elle mérite d'être rectifiée, il en fera part au maître d'ouvrage dans un mémoire explicatif.

### **3.5 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au présent dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

### **3.6 DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les candidatures et les offres devront nous parvenir via notre plateforme des marchés publics ([www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)) avant la date et l'heure limite de réception des candidatures et des offres figurant en première page du présent RCE.

**Important :** Vous ne pourrez plus déposer d'offre sur le site au-delà de la date et heure limite de remise des offres.

### **3.7 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

L'entreprise sera tenue de maintenir son offre durant un délai de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## **3.8 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **3.8.1 Langue utilisée**

Les candidatures ainsi que les offres seront rédigées en français.

### **3.8.2 Modalités de remise des candidatures et des offres**

Les candidatures et les offres devront nous parvenir via notre plateforme des marchés publics ([www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr))

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, tout se fait par voie dématérialisée.

La signature électronique n'est pas obligatoire pour réponse au présent appel d'offre.

#### **Dossier « CANDIDATURE » :**

Pour les entreprises en lots séparés :

- **Attestation sur l'honneur** conforme aux articles 45 et 48 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article D8222-5 du Code du Travail (Cf. modèle à la fin du RCE).
- **Justification des pouvoirs** de la personne habilitée à engager l'entreprise pour le marché.
- **Les attestations d'assurance** couvrant l'entreprise contre les risques inhérents à son activité (responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile décennale) en cours de validité. Il faudra en outre un récapitulatif des montants en matière de responsabilité civile.
- **Pour les entreprises de VRD**, joindre une attestation d'assurance couvrant l'activité de VRD génie civil et VRD bâtiment avec les plafonds de garanties.
- **Une déclaration des effectifs moyens** annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- **Une déclaration des moyens techniques** dont le candidat dispose.
- **Montant des chiffres d'affaire** des 3 dernières années.
- **Des références vérifiables** à des chantiers du même type des 3 dernières années.
- **Des justificatifs de qualification** professionnelle de type Qualibat, Qualifelec, Qualigaz...ou équivalent, en cours de validité.
- **L'extrait KBIS de moins de trois mois**
- **L'attestation de cotisation URSSAF de moins de six mois**
- **L'attestation de régularité fiscale année en cours**



- En matière de fournitures et services, **une description des mesures employées** par le cocontractant pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- Les documents ou attestations figurant à **l'article D8222-5** du code du travail (Cf. ci-après).

*Article D8222-5 du Code du Travail :*

*La personne qui contracte, lorsqu'elle n'est pas un particulier répondant aux conditions fixées par l'article [D. 8222-4](#), est considérée comme ayant procédé aux vérifications imposées par l'article [L. 8222-1](#) si elle se fait remettre par son cocontractant, lors de la conclusion et tous les six mois jusqu'à la fin de son exécution :*

*1° Dans tous les cas, les documents suivants :*

- a) Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant et datant de moins de six mois ;*
- b) Une attestation sur l'honneur du cocontractant du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires et le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises lorsque le cocontractant n'est pas tenu de s'immatriculer au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers et n'est pas en mesure de produire les documents mentionnés au a ou au b du 2° ;*

*2° Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :*

- a) Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) de moins de trois mois ;*
- b) Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;*
- c) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;*
- d) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription ;*

*3° Lorsque le cocontractant emploie des salariés, une attestation sur l'honneur établie par ce cocontractant de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles [L. 1221-10](#), [L. 3243-2](#) et [R. 3243-1](#).*

### **Dossier « OFFRE » :**

- Acte d'engagement
- Annexe AE1 à l'Acte d'engagement
- Mémoire technique
- DPGF
- CCAP
- CCTP
- Charte gestion des déchets

### **Pour les candidatures et les offres proposées par un groupement :**

- En cas de groupement, il faudra, en plus des obligations ci-dessus (A), impérativement remplir l'annexe AE1.

Les candidats seront-ils tenus d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché ?  non  oui

### **3.9 CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS**

Les critères d'élimination des candidatures sont les suivants :

- Absence de l'un des documents demandés au niveau de la candidature à l'article 4.1. après une demande du Maître d'ouvrage restée sans réponse dans un délai de 10 jours.
- Non-respect de la réglementation fiscale ou sociale.
- Références prouvées insuffisantes.
- Capacité financière insuffisante.
- Qualifications et agréments requis manquants.
- Candidature non formulée par une entreprise générale ou par un groupement d'entreprises solidaires. Si tel est requis en article 2-9.
- Offre parvenue hors délais.

### **3.10 CRITERES D'ATTRIBUTION DES MARCHES**

Les offres non conformes seront écartées.

L'attribution est basée sur :

Prix le plus bas **OU**  Offre économiquement la plus avantageuse

Dans l'hypothèse où l'offre économiquement la plus avantageuse est retenue, elle sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération ou par ordre de priorité décroissante /

Conformité et prix : 60 %

Mémoire technique : 40 %

### **3.11 AUPRES DE QUI OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LE MARCHÉ :**

*Renseignements administratifs - **Service Construction** M. Loïc ROUSSET*

*☎ 04 75 44 92 20*

*@ [lrousset@groupe-valrim.fr](mailto:lrousset@groupe-valrim.fr)*

*Renseignements techniques – M. FLAVIN Anthony – 3D INGENIERIE (Economiste)*

*☎ 04 74 86 09 57*

*@ [contact@3dingenierie.fr](mailto:contact@3dingenierie.fr)*

## **4. INTERVENANTS EXTERIEURS**

#### **4 – 1 Maître d'œuvre**

##### ***Architecte mandataire***

Nom : EAD SELARL

Adresse : 232 RN7 – 38150 SALAISE SUR SANNE

Téléphone : 04 74 86 04 88

Courriel : [ead@ead-architectes.fr](mailto:ead@ead-architectes.fr)

##### ***Economiste***

Nom : 3D INGENIERIE

Adresse : 232 RN7 – 38150 SALAISE SUR SANNE

Téléphone : 04 74 86 09 57

Courriel : [contact@3dingenierie.fr](mailto:contact@3dingenierie.fr)

##### ***BE Structure***

Nom : TECODES

Adresse : 1 place du 7è Art – 38550 LE PEAGE DE ROUSSILLON

Téléphone : 04 74 11 17 20

Courriel : [contact@tecodes.fr](mailto:contact@tecodes.fr)

#### **4 – 2 Bureau de contrôle**

Nom : ALPES CONTROLES

Adresse : 19 bis avenue Jean Bertin – 26000 VALENCE

Téléphone : 06 77 06 65 77

Courriel : [asantoyo@alpes-controles.fr](mailto:asantoyo@alpes-controles.fr)

#### **4 – 3 Coordinateur SPS**

Nom : SARL GIRY

Adresse : 685 route des cinq portes – 26210 ST SORLIN EN VALLOIRE

Téléphone : 09 50 22 77 79

Courriel : [contact@girysps.fr](mailto:contact@girysps.fr)

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

Article 45 de l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics  
Article 48 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics

Je soussigné : .....

Agissant pour le compte de la Société : .....

Siège social : .....

N° d'enregistrement Registre du commerce ou Répertoire des métiers : .....

**Le candidat déclare sur l'honneur**, en application des articles 45 de l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics et 48 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics :

### **a) Condamnation définitive :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du **Code pénal**, à l'article 1741 du **Code général des impôts**, et à l'article L. 317-8 du **Code de la sécurité intérieure**, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du **Code pénal** ;

### **b) Lutte contre le travail illégal :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du **Code du travail**, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du **Code du travail** ;

**c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :** pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du **Code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

**d) Liquidation judiciaire :** ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L.640-1 du **Code de commerce**, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même Code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

**e) Redressement judiciaire :** ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du **Code de commerce** ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

**f) Situation fiscale et sociale :** avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

**g) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du **Code du travail** ;

- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2245-5 du **Code du travail** ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

**NB - Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.**

**Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la société :**

Nom et qualité du signataire :

A ..... , le .....

Signature :

*(En cas de groupement ou de sous-traitance : cette attestation doit être fournie pour chaque membre du groupement, et pour chaque sous-traitant)*